

ARRETE MUNICIPAL
n° 2024 - 29
Réglementation de la circulation sur la route du Cruet Nord (V.C. 10)
Travaux de branchement au réseau eau potable de la propriété BLANC Floriane

Le Maire de la Commune de SALES ;

VU l'article L 141-2 du Code de la Voirie Routière ;

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié ;

VU la demande de l'entreprise SAUR – secteur ANNONAY du 15 avril 2024 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la route du Cruet Nord (V.C. 10) durant les travaux de branchement au réseau eau potable de la propriété BLANC Floriane, afin d'assurer la sécurité des usagers de cette voie et du personnel de l'entreprise ;

CONSIDERANT que son intervention pourrait provoquer, du fait de son emplacement, des perturbations dans la circulation des véhicules,

ARRETE

Article 1 :

Du lundi 22 avril au vendredi 03 mai 2024, la circulation sera **PERTURBEE** sur la route du Cruet Nord (V.C. 10) durant les travaux de branchement au réseau eau potable de la propriété BLANC Floriane.

Article 2 :

La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise SAUR – secteur ANNONAY, chargée des travaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Entreprise SAUR – secteur ANNONAY (42210 MONTROND-les-BAINS) – benoit.de-cordon@saur.com

SALES, le 16 avril 2024

Roger CHARVIER
Maire-Adjoint.

Responsable urbanisme



Copies :

- Gendarmerie de Rumilly - cob.rumilly@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Pompiers de Rumilly - rumilly.prevision@sdis74.fr ; rumilly.chef@sdis74.fr
- Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie – contact@rumilly-terredesavoie.fr
- Anthony AVRILLON – anthony.avrillon@mairie-sales.fr